

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

PRESENTS : **TOURNABIEN** Marc, maire

LESIEUR Évelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, adjoints.

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VIARD** Marcel.

ABSENT :

CHOMAZ Josiane (procuration à **BUFFAZ** Bernadette), **DELANGRE** Martine (procuration à **LESIEUR** Evelyne), **VARESANO** José (procuration à **TOURNABIEN** Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE : **GROS** Danielle.

1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 : Vente parcelle commune/BUFFARD-VANDERHAEGEN

Une demande d'acquisition de terrain communal afin de construire une habitation est présentée au conseil. Il s'agit de la parcelle cadastrée n°2251 section I au lieu-dit « Champbrune », pour une superficie de 575 m². Monsieur le maire propose au conseil un prix de vente de 65 euros le m² soit pour l'ensemble de la parcelle un prix de 37 375€. Monsieur le maire demande au conseil de prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**donne** un avis favorable pour la vente à monsieur **BUFFARD** Noël et madame **VANDERHAEGEN** Alexandra de la parcelle cadastrée n°2251 section I au lieu-dit « Champbrune », d'une superficie de 575 m² au prix de 37 375€,

-**déclare** que la parcelle sera vendue viabilisée préalablement par la commune

-**déclare** que les frais de géomètre sont à la charge de la commune,

-**déclare** que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs,

-**charge** monsieur le maire à signer l'acte à intervenir.

3 : Vente ancienne école du Claret

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 31 mai 2011 concernant la mise en vente d'un bâtiment (ancienne école du Claret) et de terrains, d'une surface de 1 225 m² environ au prix plancher de 250 000 euros.

Aucun acquéreur ne s'étant manifesté, monsieur le maire propose de reconsidérer le prix de vente des biens. Par contre une demande d'achat pour l'ancienne école de Villardclément a été faite, une demande d'estimation du bien doit être faite au service des domaines.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une agence immobilière et un architecte ont été sollicités en 2009 afin d'établir une estimation du bien. Le prix de vente du bâtiment et des terrains qui l'entourent se situe entre 210 000€ et 245 000€.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, fixe** le prix de vente du bien à 220 000 euros et **mandate** l'office notarial Hirth Nicoletta de Saint-Michel-de-Maurienne pour cette vente (les frais de la négociation de la vente s'élèveraient à 8 900 euros).

4 : Vente lot n°1 lotissement Clos des Vignes II

Monsieur le maire soumet au conseil municipal une demande d'achat, de monsieur et madame BOUDINET Grégory concernant le lot n°1 du lotissement « Le Clos des Vignes II », d'une superficie, de 545m².

Monsieur le maire rappelle que le prix de vente du m² de terrain a été fixé par le conseil le 31 mai 2011 à 65€ HT le m² soit 77.74€TTC le m².

Le conseil municipal après examen, **à l'unanimité autorise** monsieur le maire à réaliser la vente, avec monsieur et madame BOUDINET Grégory pour un montant de 35 425 € HT soit 42 368.30€ TTC.

5 : Acquisition parcelle H 803

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Bourg monsieur le maire rappelle au conseil que la commune est amenée à se porter acquéreur de biens.

Monsieur le maire fait part au conseil du projet d'achat d'une bâtisse en mauvais état pour laquelle la commune a dû effectuer des travaux d'urgence de mise en sécurité.

Il est envisagé de démolir ce bâtiment appartenant à monsieur CHWALKOWSKI Zygmunt situé au 283 rue du bourg à Saint-Julien-Montdenis afin éventuellement d'y implanter des parkings.

Ce bien a été estimé par France domaine à 11 0000€.

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité, décide d'acquérir** ce bâtiment.

6 : Acquisitions parcelles merlon de Villardclément

Monsieur le maire rappelle que pour la construction du merlon de protection en 2003, des terrains avaient été réquisitionnés dans l'urgence. Au fil du temps et dès lors que les propriétaires sont vendeurs et présentent leurs actes de propriété la commune achète les parcelles pour obtenir la maîtrise foncière du merlon.

C'est le cas aujourd'hui avec une propriétaire.

A sa demande le conseil **à l'unanimité** autorise monsieur le maire à acquérir au nom de la commune des parcelles à madame Annie ANDRE née AMEVET pour un montant de 115,20 €.

7 : Décisions modificatives

Madame LESIEUR, adjointe en charge des finances informe le conseil que des décisions modificatives sont nécessaires sur le budget du lotissement et sur celui

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

de la commune : 10 000 euros de travaux d'éclairage public rue du Clos des Vignes prévus sur le budget général de la commune sont basculés sur le budget du lotissement. Sur le budget de la commune des dépenses prévues en fonctionnement (travaux en régie à la salle J. Chatel, achat de défibrillateurs) ont été réalisées en investissement et des prévisions de dépenses en investissements ont été revues à la hausse (armoire école maternelle, pneus, saleuse) ce qui implique des réajustements budgétaires.

Ces décisions sont validées à l'unanimité.

8 : Fixation tarifs prestations service eau

Monsieur le maire informe le conseil que certaines personnes pour stopper leur alimentation en eau potable utilisent la vanne communale au lieu d'utiliser leur robinet d'arrêt d'eau personnel. Ce qui implique à chaque fois le déplacement des agents du service technique. Afin de limiter cette pratique, il est décidé, à la majorité (une voix contre) d'instaurer le paiement de ce service : 20€ à la fermeture et 20 € à l'ouverture de la vanne. Monsieur le maire rappelle à cette occasion que chacun doit avoir un robinet d'arrêt personnel et qu'il est interdit d'actionner les vannes communales.

9 : Taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le maire rappelle au conseil que la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) a modifié le régime des taxes communales sur la consommation finale d'électricité et l'instauration de la nouvelle taxe (TCFE) obligatoire. En 2013 les communes doivent décider d'un taux compris entre 0 et 8,44 pour le calcul de cette taxe.

Sur le territoire de la commune les réseaux électriques sont concédés d'une part à ERDF (Montdenis) et SOREA (pour le reste de la commune). Il est rappelé que pour les réseaux électriques ERDF regroupés au sein du SDESS un taux de 4 a été adopté pour 2012 et 2013 et maintenu pour 2014.

Monsieur le maire propose d'adopter un taux identique de 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à la majorité (1 contre, 5 abstentions) le taux de TCFE à 4.

10 : Modification des statuts CCCM

Suite à la mise en place d'un Scot (schéma de cohérence territoriale) au niveau du Pays de Maurienne, la CCCM (communauté de communes Cœur de Maurienne) doit pour acquérir cette compétence : aménagement de l'espace, modifier ses statuts afin d'adhérer au SPM (syndicat du Pays de Maurienne).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la CCCM.

11 : Subvention exceptionnelle coopérative scolaire

Le transport de la sortie scolaire de fin d'année de l'école maternelle a été réglé par erreur par la coopérative scolaire, alors que ces frais sont prévus sur le budget de la commune.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

Pour régulariser cette situation il nécessaire de verser une subvention exceptionnelle de 740 euros à la coopérative scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette régularisation.

12 : Convention CCCM/commune pour installation et maintenance abribus

La CCCM qui a la compétence « transport urbain » a décidé d'équiper tous les abribus et d'en assurer l'entretien. A cet effet une convention doit être passée entre la commune et la CCCM car elle n'en a pas l'obligation actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette convention.

13 : Demande de subvention travaux dans forêt communale

Le point est reporté.

14 : Demande de subvention classement archives de Montdenis

Le maire rappelle que les archives de Saint-Julien, en mairie ont été classées par un archiviste du centre de gestion de la fonction publique.

Celles de Montdenis, aux archives départementales de Chambéry, ont déjà été en partie nettoyées et triées. Le classement reste à faire. Pour ces opérations des subventions sont accordées par le conseil général.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention.

15 : Comptes-rendus réunions

Monsieur Marc RAVIER fait le compte rendu de la dernière commission des travaux :

- visite de la station de relevage des eaux usées des Plantées,
- présentation des ombrières sur le parking de la salle de la Croix des Têtes,
- visite du local de rangement du gymnase (aménagement de box pour les associations, peinture...), les abords de la salle restent à aménager.
- visite des reprises des enrobés entre les deux ponts sur le torrent le Saint-Julien suite aux travaux de la micro centrale hydraulique.

16 : Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil :

- qu'une réponse provisoire et négative a été faite au préfet de la Savoie suite à sa requête concernant le dépôt de déchets inertes au Plan d'Arc pour les travaux de creusement du Lyon-Turin qui doivent débuter en 2014. Ce dossier complexe demande une certaine vigilance, notamment pour les riverains (bruits, poussières...) qui ont tout intérêt à créer une association de défense de leurs droits et demande à être étudié plus finement avec tous les intervenants.

- que la commune a été sollicitée par l'ASDER pour participer aux concours national et européen des villes et villages équipés en énergie renouvelable. Saint-Julien-Montdenis a terminé 1^{er} national et troisième européenne des collectivités de moins de 5 000 habitants.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

Madame Lesieur Evelyne informe le conseil que l'ASDER a sollicité la commune pour participer au défi famille à énergie positive. L'objectif de ce défi est de réduire sa consommation d'énergie d'au moins 8%, faire des économies (240 € par an et par foyer) tout en limitant ses émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur Jean-François Thiaffey :

- remercie les organisateurs, les bénévoles, les associations et les employés communaux pour le bon déroulement de la fête patronale,
- informe que le jury départemental du concours de fleurissement et environnement des communes est passé pour la première fois juger nos aménagements (safranière, vignes, équipements photovoltaïques...).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h00.